

Le revenu de solidarité active fin septembre 2022

n° 38

Janvier
2023

Fin septembre 2022, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est estimé à 1,85 million de foyers, soit un niveau inférieur à celui observé avant la situation de crise sanitaire. Les masses financières versées au titre de cette prestation (données comptables) s'élèvent à environ 2,77 milliards d'euros au troisième trimestre 2022, poursuivant la diminution amorcée depuis la fin de l'année 2020.

En neutralisant les effets des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures réglementaires, les montants versés au titre des droits de juillet, août et septembre 2022, ainsi que le nombre de bénéficiaires concernés (données statistiques) seraient orientés à la baisse (respectivement de -1,6 % et -1,1 % fin septembre 2022 par rapport au trimestre précédent). Ces évolutions confirment les tendances observées depuis fin 2020, reflétant la reprise de l'activité économique.

La situation de septembre 2022

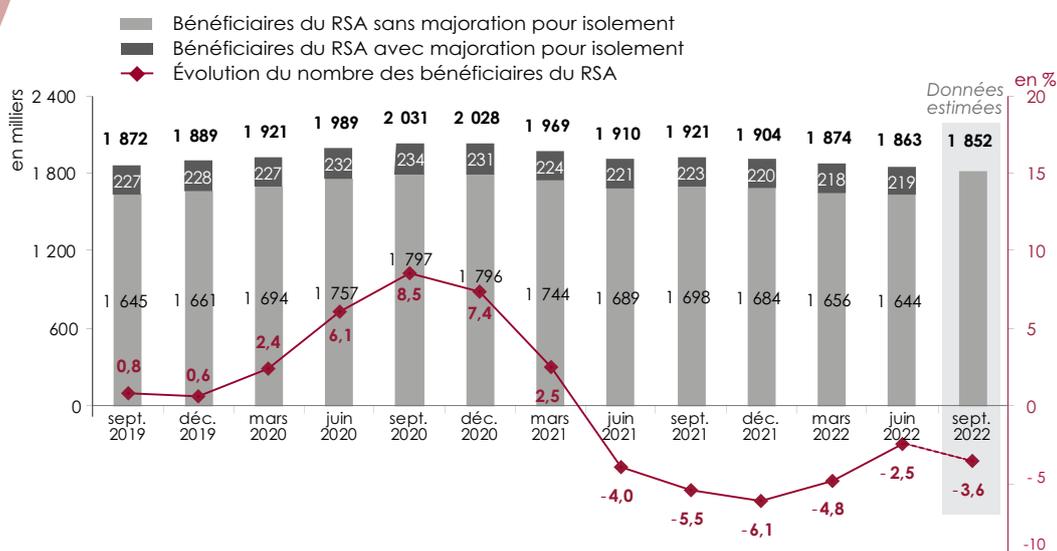
Fin septembre 2022, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est estimé à 1,85 million de foyers, ce qui correspondrait à une diminution de 3,6 % par rapport à septembre 2021 (graphique 1) et de 0,6 % par rapport au trimestre précédent. Les effectifs sont en baisse depuis le début de l'année 2021, et sont repassés depuis mars 2022 en dessous de leur niveau d'avant la crise sanitaire. Parallèlement, les masses financières versées au titre du RSA (données comptables) s'élèvent à environ 2,77 milliards d'euros au troisième trimestre 2022, en baisse de 1,1 % sur un trimestre et de 4,2 % sur un an.

Les données définitives du premier semestre 2022

Selon les données définitives de mars 2022, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé le RSA à 1,87 millions de foyers, soit un chiffre très proche du chiffre provisoire estimé dans la publication précédente (le chiffre définitif est révisé très légèrement à la baisse d'environ 2 000 foyers).

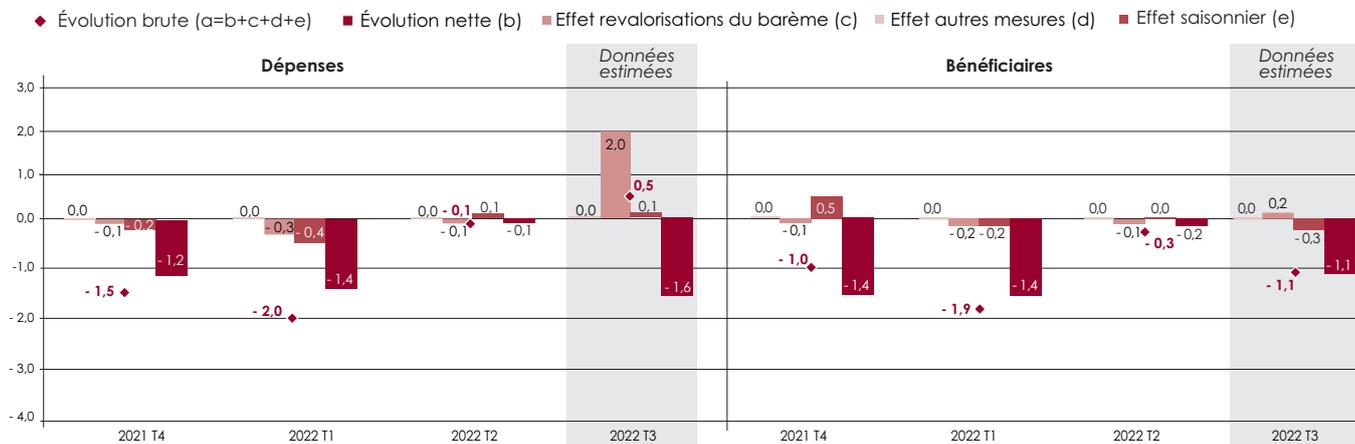
En juin 2022, le nombre de bénéficiaires du RSA s'élève à 1,86 millions de foyers, pour un montant moyen de 505 euros par mois. Les effectifs connaissent ainsi une baisse de 2,5 % entre juin 2021 et juin 2022. Cette diminution concerne à la fois les foyers ne bénéficiant pas d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (en recul de 2,6 % en un an) et de façon moins prononcée, ceux percevant une majoration pour isolement (1,2 %).

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) - données définitives



Source : Cnaf – Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.

Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires(*) du RSA (en %)



Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6). Champ : Caf - France entière. *Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. Note de lecture : l'évolution brute correspond à la combinaison des revalorisations du barème, des autres mesures, de la saisonnalité et de l'évolution nette.

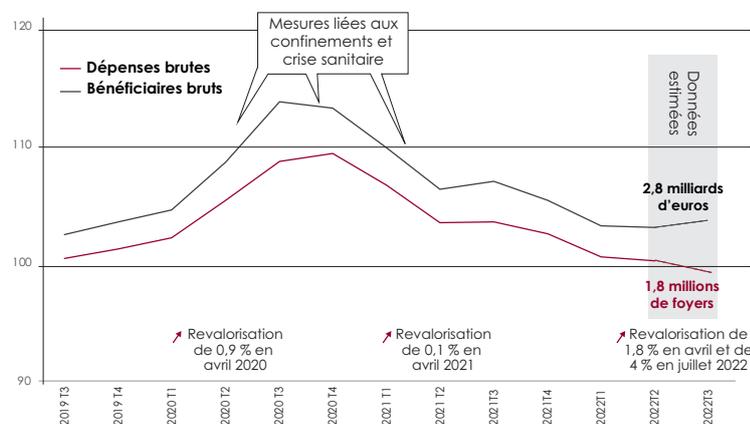
Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

D'après les données brutes estimées, les dépenses de RSA versées au titre du troisième trimestre 2022 connaîtraient une légère hausse par rapport au trimestre précédent (+ 0,5 %), tandis que le nombre de bénéficiaires diminuerait de 1,1 % (graphique 2). Ces évolutions combinent plusieurs effets.

Le premier correspond aux répercussions sur la dynamique du RSA des fluctuations saisonnières de l'activité économique. Cet effet est très faible pour le RSA : au troisième trimestre 2022, il est estimé à + 0,1 % pour les dépenses et à - 0,3 % pour le nombre de bénéficiaires). Les variations du barème (revalorisation du montant forfaitaire et de la base mensuelle de calcul des allocations familiales) se répercutent également sur la dynamique trimestrielle de cette prestation (encadré). Entre le deuxième et le troisième trimestre 2022, l'effet barème aurait une contribution importante à l'évolution des dépenses (+ 2,0 %), mais plus limitée à celle des bénéficiaires (+ 0,2 %). Il correspond à la revalorisation d'avril 2022 (+ 1,8 %), combinée à la revalorisation exceptionnelle et anticipée de 4,0 % intervenue en juillet 2022, pour faire face à la reprise de l'inflation. La troisième composante de l'évolution trimestrielle traduit l'effet des mesures réglementaires impactant la prestation. S'agissant du troisième trimestre 2022, cet effet est nul car aucune mesure réglementaire n'a impacté la prestation.

Nettes des variations saisonnières et des revalorisations de barème, les dépenses de RSA et le nombre de bénéficiaires diminueraient (respectivement de - 1,6 % et - 1,1 %), repartant à la baisse après un deuxième trimestre stable.

Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires* du RSA chaque trimestre (données brutes, en base 100 : 2018 T1)



Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6). Champ : Caf - France entière. (*) Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

Comprendre les évolutions de longue période

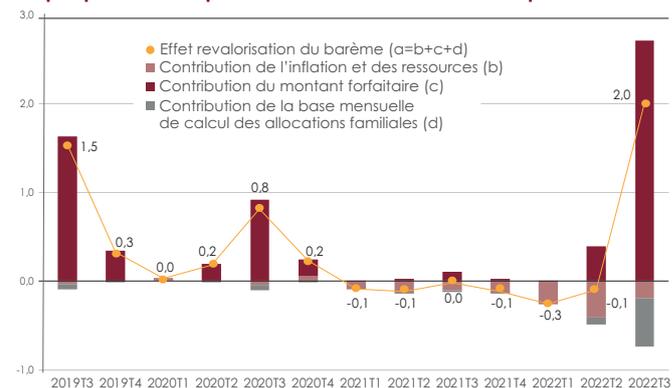
Les évolutions des dépenses et des bénéficiaires du RSA sur les trois dernières années peuvent s'analyser à travers trois phases (graphique 3). Après avoir connu une hausse modérée entre le troisième trimestre 2019 et le premier trimestre 2020, le nombre de bénéficiaires et les masses financières versées au titre du RSA progressent de façon dynamique au cours de l'année 2020 (respectivement + 5,6 % et + 7,6 %), sous l'effet de la crise sanitaire et sociale. Dès le début de l'année 2021, la tendance s'inverse et le nombre de bénéficiaires et les dépenses diminuent (respectivement de 2,2 % et 2,6 % en 2021), du fait de la reprise de l'activité mais aussi de la mesure de prolongement des droits à l'assurance chômage qui a généré de moindres entrées dans la prestation. La baisse se poursuit en 2022, les effectifs et les dépenses reculant de plus de 4 % de janvier à septembre 2022 par rapport aux mêmes mois de l'année précédente, en lien avec la situation favorable du marché de l'emploi.

ZOOM SUR L'EFFET BARÈME

Dans la publication, « l'effet barème » correspond aux effets combinés de la revalorisation du montant forfaitaire du RSA, de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (Bmaf), qui impacte les prestations familiales entrant dans la base ressources, et de l'inflation observée chaque trimestre, utilisée comme indicateur de la progression des autres ressources des foyers concernés (encadré de la publication n° 37).

Au cours du 1^{er} semestre 2022, l'effet barème du RSA est négatif, la revalorisation de la prestation (calée sur l'inflation de l'année précédente) étant inférieure à celle des ressources. Au 3^e trimestre, l'effet barème devient positif, en raison de la forte contribution de la revalorisation du montant forfaitaire qui traduit la fin de la montée en charge de la revalorisation de 1,8 % en avril 2022, et les premiers effets de la revalorisation exceptionnelle de 4 % intervenue en juillet 2022.

Graphique - Décomposition de l'effet barème des dépenses du RSA



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs DSER). Champ : Caf - France entière.